

n'y a que peu de temps, la *Croix du Canada*, de quotidienne qu'elle était, se mit à paraître seulement deux fois par semaine. La nouvelle a fait aussitôt le tour de la presse : or, presque tous les journaux ont annoncé que la *Croix* devenait "bi-hebdomadaire". Jusqu'à la *Vérité* (de Québec), elle qui jouit en cette matière d'une sorte d'impeccabilité, jusqu'à la *Vérité* qui employa la même expression dans le sens de "deux fois la semaine." Du reste, la *Croix* elle-même, comme aussi le *Trifluvien*, se disent "bi-hebdomadaires," quoique étant publiés deux fois par semaine ; et pourtant, on soigne la langue dans ces journaux si bien rédigés.

Le comble, c'est l'OISEAU-MOUCHE, qui parle comme on voit, et dont les formules de *comptes* et de *quittances* portent que notre journal est bimensuel (publié tous les deux mois) — Quand nous avons reproché à qui de droit ce crime effroyable de lèse-correction, imagine-t-on comment on s'est excusé ? On nous a fait lire ce qui suit dans le petit *Dictionnaire Guérin* (édition Mame, 1895) :

**BIMENSUEL, ELLE.** adj. Qui a lieu deux fois par mois : *publication bimensuelle.*

Comprenne qui pourra ! D'après le grand *Dictionnaire Guérin*, Bimensuel signifie : Qui paraît tous les deux mois ; d'après le petit *Dictionnaire Guérin*, ce mot veut dire : Qui a lieu deux fois par mois. Nous voilà bien avancés !

Ce même petit GUÉRIN ne donne pas les expressions *bi-hebdomadaire*, *bi-mensuel*.

Le petit LAROUSSE (éd. de 1885) ne contient qu'un seul de ces néologismes, *bimensuel*, et lui donne ce sens : Qui a lieu deux fois par mois, ce qui ne l'empêche nullement, par une contradiction flagrante, de donner, dans la même page, au mot *bisannuel* le sens de *deux ans*, et non de *deux fois l'an*.

En résumé, d'une part, nous avons l'autorité des grands dictionnaires et de l'une des principales revues pédagogiques de France ; de l'autre, il y a l'usage, il y a les petits dictionnaires, il y a l'*Univers* et presque tous nos journaux de la Province. Que faire, en pratique ? Faut-il prendre parti pour l'aristocratie de la science, ou pour la démocratie de l'usage ? Faut-il résister au courant ou le suivre ?

Sur cette question, qui n'est que de détail, sans doute, mais qui

n'est pas dépourvue d'intérêt, nous voudrions bien avoir l'avis, de l'*Enseignement primaire*, du *Journal de l'Instruction publique* et de la *Vérité*, qui ont une compétence particulière en ces sortes de sujets..

ORNIS.

## ETUDE SUR LE SYSTEME DES BANQUES CANADIENNES

(Suite)

La loi permet aux banques d'ouvrir des succursales, agences ou bureaux, dans n'importe quelle partie de la Puissance et d'y faire le commerce des espèces et lingots d'or ou d'argent, escompter et prêter, faire des avances sur la garantie de lettres de change, billets et autres effets négociables, ou encore sur la garantie des actions, obligations et débetures de corporations municipales ou autres ; et elles peuvent faire telles autres opérations qui se rattachent en général au commerce de banque. Mais elles ne peuvent pas faire d'avances sur la garantie d'aucune action de leur capital social ou de celui d'aucune autre banque, et elles ne peuvent, ni directement ni indirectement, faire des prêts ou avances sur une garantie hypothécaire (Sec. 64 de l'Acte des banques).

Disons un mot de l'excellence du système de succursales par rapport à l'emprunteur.

Dans un pays où l'argent accumulé chaque année, par l'économie de ses habitants, ne dépasse pas le montant requis pour les nouvelles entreprises, il est évident que le système de banque qui ramasse le plus complètement ces épargnes et les met à la disposition de l'emprunteur, là où il se trouve, est le meilleur. Par ce moyen, l'excédant de l'épargne, dans telle localité sert aux, nouvelles entreprises de telle autre localité où l'épargne est bien moindre que le capital requis.

Au Canada, nos banques, ayant vingt-cinq à cinquante succursales, disséminées dans toutes les parties du pays, ramassent facilement tous les dépôts.

Telle succursale, située dans un endroit où l'épargne dépasse le montant d'argent requis pour les nouvelles entreprises, remettra au bureau principal ce surplus ; à son tour, le bureau principal fournira l'argent nécessaire à telle autre succursale, située dans une localité ayant besoin d'un plus grand capi-

tal que le montant reçu en dépôt.

Par ce moyen la distribution de l'argent se fait tellement bien, que la différence du taux de l'intérêt payé par nos grands commerçants de Montréal ou de Toronto et n'importe lequel de nos marchands de campagne, n'est pas plus de un à deux pour cent.

\* \* \*

Les banques payent à leurs déposants, au Département d'épargne, un intérêt de 3 à 4 0/10. En cas de faillite, la réclamation des déposants vient en second lieu, les porteurs de billets étant les premiers. Malgré cela, il n'y a probablement pas de pays offrant une aussi grande sûreté.

Au 31 août dernier, les déposants avaient une réclamation de \$176,000,000. Avant qu'ils aient à subir une perte, les actionnaires perdront en capital \$62,000,000, double responsabilité \$62,000,000 et un fond de réserve de \$27,000,000 ; en tout \$151,000,000.

Donc, n'ayez aucune crainte de déposer votre argent dans une de nos banques ; il y sera en sûreté, beaucoup plus que si vous le mettiez dans le tiroir d'un buffet, comme faisaient les bons vieux d'autrefois.

D.

## PHILOSOPHIE DE TOUT LE MONDE

(Suite)

### L'ÊTRE RÉEL

Le néant est l'absurdité éternelle ; l'Artiste créateur ne peut le concevoir ; il ne peut pas être.

Le possible, qu'on appelle aussi essence pure, a sur le néant le suprême avantage d'être une des idées de l'Artiste qui donne l'être, et d'avoir son équivalent dans l'Être infini. Toutefois, à proprement parler, il manque quelque chose au possible pour mériter le nom d'être ; et c'est surtout à cause de l'insuffisance de notre langage que nous affirmons l'être de lui en l'appelant l'être possible.

Pour être par eux il faut parler ; pour être marcheur il faut marcher ; pour être chanteur il faut chanter ; pour mériter le nom d'être, il faut faire l'acte d'être. Or le possible ne fait pas l'acte d'être. Il n'est donc pas. Mais il peut recevoir l'acte d'être ; il peut devenir son sujet ; il peut être.

D'autre part l'acte d'être, quand il est donné, a besoin d'être reçu dans quelque chose, dans un sujet : car ce n'est pas tout d'être ; il faut être ceci ou cela, ange, homme, arbre, etc..... Tout être donc, qui a été possible avant d'être réel, se compose de l'acte d'être et de son sujet l'essence, ou comme l'on dit ordinairement, d'essence et d'existence. C'est par l'acte d'être ou existence qu'il est ; c'est par